

Conseil d'administration

Séance du 14 mars 2024

Délibération n° 2024-04

Soutiens de mécénat de La Française des Jeux et de la Fondation Covéa à l'Office français de la biodiversité

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le Code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité ;
- ▶ **Vu** l'article R. 131-28-5 du code de l'environnement ;
- ▶ **Vu** l'article 238 bis du code général des impôts ;
- ▶ **Vu** la délibération n° 2022-26 en date du 30 novembre 2022 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité relative aux délégations de pouvoir du directeur général ;
- ▶ **Vu** le rapport du directeur général de l'Office,

et après avoir valablement délibéré,

D É C I D E

ARTICLE 1 :

Le don de La Française des Jeux d'un montant total de 700 000 € est approuvé.

ARTICLE 2 :

Le don de la Fondation Covéa d'un montant total de 750 000 € est approuvé.

Le Directeur général, chargé
du secrétariat du Conseil d'administration,



Olivier THIBAULT

La Présidente
du Conseil d'administration,



Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO